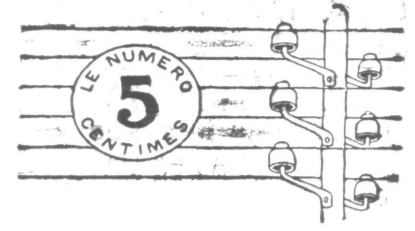


# L'Égalité



## Journal Socialiste Quotidien

### DE ROUBAIX-TOURCOING

BUREAUX  
13, Rue des Champs, 13  
ROUBAIX

BUREAUX  
2, Rue de la Cloche, 2  
TOURCOING

1899

### Cartes de Visite

A la suite d'une entente avec l'Imprimerie Ouvrière, nous avons le plaisir de pouvoir offrir à nos abonnés et lecteurs, un cent de belles cartes de visite soigneusement imprimées sur joli carton, au prix extraordinaire de **0,70 centimes**

Tout abonné qui voudra profiter de cette prime exceptionnelle devra nous remettre le cadre de la carte qu'il désire, **soigneusement écrit**, accompagné du montant de la commande et de la dernière bande du journal. Nos lecteurs devront, avec le texte et le montant de la commande, nous remettre **DEUX bons de Prime**, nous servant à découper ci-dessous. Le texte de la commande ne comportera pas plus de trois lignes, adresse comprise. Il ne sera pas fait moins d'un cent de cartes.

Les cartes pourront être retirées dans nos bureaux :  
A LILLE, rue des Ponts-de-Comines, 61.  
A ROUBAIX, rue des Champs, 13.  
A TOURCOING, rue de la Cloche, 2.  
A VALENCIENNES, chez notre correspondant, 40, rue du Quesnoy.  
A LENS, chez M. Richard, dépositaire au Reveil du Nord.

Ceux de nos abonnés et lecteurs qui désireraient recevoir leurs cartes par la poste, auront à nous envoyer, en même temps que le montant de la commande, 0 fr. 25 pour affranchissement par chaque cent de cartes demandé.

N. B. — Votre en-tête sera imprimé sur le type des caractères à choisir.

### Cartes de Visite

BON-PRIME  
N° 11

### LA VEUVE HENRY CONTRE REINACH

Les feuilles estherhazyennes annoncent qu'une souscription vient d'être ouverte, à Lille, en faveur de Madame Henry, veuve du Lieutenant-colonel Henry qui se suicida à la prison du Cherche-Midi, après avoir été convaincu de faux dans l'affaire Dreyfus.

**1899**  
Nous ne voulons pas discuter, ici, l'opportunité de cette souscription, — de cette agitation créée, à Lille, après que la *Libre Parole* a eu encaissé près de trente cinq mille francs dans un but identique. Nous serions plutôt tenté d'en souhaiter le succès, car nous ne sommes pas de ceux qui jettent l'anathème à la femme et à l'enfant pour le crime de l'époux et du père... Si nous relatons cet incident des luttes qui, depuis plus d'un an, passionnent la France entière, c'est parce qu'il nous semble instructif de faire connaître à nos lecteurs les causes du nouveau procès qui vient de greffer sur l'affaire Dreyfus.

Nous disons bien : du nouveau procès, car depuis 1894, la liste est longue des actions judiciaires qui, directement ou indirectement, ont été engagées à propos de Dreyfus. En voici, d'ailleurs, le tableau :

- 1. Procès du capitaine Dreyfus (condamnation) ;
- 2. Procès du commandant Walsin-Esterhazy (acquiescement) ;
- 3. Premier procès Zola (condamnation) ;
- 4. Pourvoi Zola en cassation (arrêt cassé) ;
- 5. Deuxième procès Zola (pourvoi suspensif en cassation) ;
- 6. Deuxième pourvoi Zola en cassation (renvoi devant la Cour d'assises) ;
- 7. Troisième procès Zola (condamnation par défaut) ;
- 8. Poursuites disciplinaires contre Picquart (mise en réforme) ;
- 9. Procès correctionnel contre Picquart (jugement de renvoi au premier jour) ;
- 10. Procès militaire contre Picquart (suspendu momentanément par arrêt de la Cour de cassation) ;
- 11. Procès Picquart en cassation (arrêt suspendu pour règlement de juges) ;
- 12. Poursuites disciplinaires contre Esterhazy (mise en réforme) ;
- 13. Action en révision du procès du capitaine Dreyfus devant la Cour de cassation (arrêt ordonnant une enquête) ;
- 14. Procès Reinach contre Rochefort pour diffamation (condamnation de Rochefort) ;
- 15. Procès Massard contre Collet et les Droits de l'Homme pour diffamation (condamnation de Collet et des Droits de l'Homme) ;
- 16. Procès reconventionnel Collet contre Massard pour diffamation (condamnation de Massard) ;
- 17. Procès Mme Boulaney contre X... pour faux (ordonnance de non-lieu) ;
- 18. Procès Picquart contre X pour faux (mandat d'arrêt contre Esterhazy et Mme Pays, ordonnance du juge d'instruction impliquant du Paty de Clam comme complice, arrêt de la chambre des mises en accusation déclarant « non-lieu » en faveur d'Esterhazy et de Mme Pays et « incompétence » de la justice civile en faveur de du Paty de Clam) ;
- 19. Pourvoi de Picquart en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation (arrêt déclarant la justice civile compétente contre du Paty de Clam, sans possibilité de le poursuivre comme complice, l'auteur du délit ayant bénéficié d'un non-lieu) ;
- 20. Procès Picquart contre l'Éclair pour diffamation (ajourné) ;
- 21. Procès Mathieu Dreyfus et Halarnard contre X pour menaces dans suite ;
- 22. Procès des experts Conard, Belhomme et Varinard contre Zola pour diffamation (condamnation) ;

**23.** Procès Zola contre Judet et le *Petit Journal* pour diffamation (condamnation) ;  
**24.** Procès Verwoert contre Dubois et l'*Aurore* pour diffamation (condamnation) ;  
**25.** Procès Verwoert contre l'*Illustration* et les *Droits de l'Homme* pour diffamation (en cours) ;  
**26.** Procès Paquin contre Possion et le *Jour*, pour diffamation (condamnation) ;  
**27.** Procès contre Guérin pour voies de fait à un commissaire de police (acquiescement) ;  
**28.** Premier procès contre Max Régis pour troubles et excitation (condamnation) ;  
**29.** Second procès contre Max Régis (en cours) ;  
**30.** Procès contre les signataires d'une affiche antisémite provoquant les citoyens à la haine, MM. Drumont et Millévoix impliqués (en cours) ;  
**31.** Procès Judet contre l'*Aurore* et la *Petite République* (en cours) ;

**32.** Procès contre le général pour attaque à l'armée (en cours) ;  
**33.** Procès Christian Esterhazy contre le commandant Esterhazy pour escroqueries (en cours) ;  
**34.** Procès Christian Esterhazy contre le commandant Esterhazy pour escroqueries (en cours) ;  
**35.** Procès de Madame Yveus Henry contre Joseph Reinach pour diffamation (en cours) ;

Nous nous en tiendrons au « dernier numéro » qui est plus spécialement d'actualité, et qui ne sera certainement pas le moins important ! Il porte sur cette affirmation de M. Reinach : « Henry a fait son faux parce que Henry était le complice d'Esterhazy. » Il est certain que si cette accusation contre le suicide du Cherche-Midi se trouve vérifiée, tout le mystère dont est encore entourée l'affaire Dreyfus s'éclaircit immédiatement. Il ne s'agit plus d'un abominable complot, mais simplement d'un drame, hélas ! très humain, qui se réduirait à cette proposition : que pour égarer les soupçons sur un autre et exploiter les passions, les préjugés et les haines à son profit, le colonel Henry se serait fait l'accusateur du juif Dreyfus.

Nous ne savons sur quels faits M. Reinach s'appuiera pour fournir la preuve de son accusation, mais il n'est pas le seul à avoir formulé une telle opinion. Pourquoi donc les estherhazyistes n'ont-ils pas incité Madame Henry à poursuivre M. Degouy, frère de l'officier français arrêté et condamné en Allemagne sous l'accusation d'espionnage, qui, le premier, a établi le commerce d'Henry avec Esterhazy ? Quoi qu'il en soit le trente-cinquième numéro des affaires connexes à l'affaire Dreyfus ne sera pas, comme nous le disions plus haut, le moins intéressant à suivre et, peut-être, Madame Henry regrettera-t-elle de ne s'être pas enfermée strictement dans son deuil d'épouse et dans sa douleur de mère.

C'est le chiffre exact — qui, obligés d'aller hors de leur pays d'origine, gagner la vie de leur famille, la leur ne peuvent exercer leurs droits civiques. Toutefois, il est évident que l'organisation du vote par correspondance aurait sans inconvénients. Aussi, un député nouveau-venu à la Chambre, M. Bertoin, député radical-socialiste de la Creuse ou les « émigrés », maçons, tailleurs de pierres et paveurs, se complait par milliers, n'a-t-il pensé à faciliter à ces électeurs dont nous parlions à l'instant l'exercice de leurs droits, d'autre manière.

C'est encore un kermès de la famille des coquelicots, comme le peu de son José, le « d'après amygdale », qui met en danger les autres fruits. D'après le *Journal de Valenciennes*, cet insecte aurait été introduit du Japon en Angleterre dans le but d'importer de grandes quantités de coquelicots au mois de janvier 1898. Cet insecte se compose d'une centaine d'individus qui se sont trouvés dans un panier parti d'Angleterre. M. Newstead, de Grosvenor-Museum, Chester, a examiné l'insecte sur des échantillons. Une émigration de parasites n'a pas réussi à faire les insectes, et l'on prévoit que le seul remède possible consistera à badigeonner au mois de janvier 1898, cet insecte se compose d'une centaine d'individus qui se sont trouvés dans un panier parti d'Angleterre.

Pour essayer de lutter contre la destruction des petits insectes, il est bon de faire connaître les services qu'ils rendent et de montrer de quoi se compose leur alimentation. M. Charles M. Wood, dans ce but, a étudié un certain nombre de messages à tête nue (parus atricapilla), pendant l'hiver 1897-1898. Le chrysomèle peut passer toute une série d'insectes. On peut dire que son régime est composé de deux tiers de végétaux et d'un tiers de viande. Les insectes de toutes sortes, considérés dans leur ensemble, forment 64 pour cent de son alimentation, les araignées et leurs œufs 16 pour cent, les matières végétales 20 pour cent et encore treuvent-on dans ces dernières les deux tiers constitués de bourgeons ou parties de bourgeons que l'oiseau a avalés accidentellement en même temps que les autres aliments. Le reste contient des graviers et d'autres substances impossibles à déterminer.

On sait qu'à diverses reprises, depuis quelques années la consommation de viande de conserve dans la troupe a occasionné des maladies dues à leur trop grande ancienneté ou à l'emploi de viande qui n'avait été décongelée, plus rien à craindre. M. de Preval ne vient-il pas d'adresser au tropes une notice qui recommande l'emploi de viande de conserve, les conserves à l'eau de veau, à la suite de la décomposition des substances qui y sont ajoutées. « Si vous désirez connaître de ce que nous avons dit, lisez le *Journal de Valenciennes* du 10 et 11 courant. Les renseignements les plus intéressants sont ceux qui ont trait à la viande de conserve. M. de Preval nous indique les avantages de la petite saucisse blanche, il est à craindre que la viande de conserve continue à faire des victimes, et qu'il faut, en ce qui concerne la viande de conserve, en supprimer d'une façon absolue l'emploi. »

### CHRONIQUE

#### LES MÈRES DE DIEU

Les hommes noirs sont gens d'imagination et de ressources. Pour alléger les bas de laine des fidèles ou pour étendre la domination sociale de l'Eglise, ils ont mis à contribution tous les saints du calendrier. Ils ont même des saints de rechange. Mais le coup de génie, c'est de savoir tirer d'un saint plusieurs montures et de dédoubler les puissances célestes à peu près comme font les débitants peu délicats dédoublant une bouteille de chartreuse, ou d'une fiole en faisant deux. Si quelque voltairien, attiré aux plaisanteries classiques sur saint Joseph, s'avisaient de prétendre que le Fils de Dieu dut avoir plusieurs pères, il n'y aurait pas assez de malédictions chez la gent cléricale pour dénoncer l'impie et le vouer aux flammes de l'enfer. Je conviens que l'épigramme serait au moins surannée, et qu'à force d'avoir servi, elle est d'un goût médiocre. Si d'autre part l'on s'avisaient de dire que ce même Fils de Dieu fut avoir plusieurs mères, convenez que la plaisanterie deviendrait un non sens. La paternité n'exclut pas la collaboration et comporte au besoin une raison sociale ; mais d'avoir plusieurs mamans, c'est assez difficile, n'est-ce pas ? Les sacristies cependant ont résolu ce problème.

On ne compte plus aujourd'hui ni les Vierges ni les Notre-Dame. Il y en a de blanches et il y en a de noires. Comme en musique ! Il y a des Notre-Dame de la Salette et des Notre-Dame de Lourdes, il y a des Notre-Dame de toutes sortes, il y en a pour tous les goûts et pour tous les besoins. Les uns exterminent les maladies de la pomme de terre et préservent les bestiaux des épizooties ; les autres délivrent les femmes en couches et guérissent les maladies de l'enfance. Quelques-unes, par exemple Notre-Dame du Sacre-Cœur, sont des Notre-Dame à tout faire. J'entends des Notre-Dame dont on peut tout espérer. Celles-ci représentent le commerce du gros, comme les autres représentent le commerce de détail. Tous les clients peuvent entrer.

La plupart de ces Notre-Dame font de brillantes affaires et, à l'ombre de leurs autels, des industries lucratives s'épanouissent. Savez-vous qu'il existe une société immobilière de Notre-Dame de Lourdes, fondée par le comte de Cathelineau ? Cette société anonyme est en train d'émettre 6,000 obligations foncières de 100 fr. à 4 0/0. Le prospectus que j'ai sous les yeux recommande ces titres à l'attention des pères de famille comme constituant un « placement de tout repos et de premier ordre. »

des Vierges spéciales, destinées à procurer à l'Eglise des influences sociales ou politiques. Ce sont, si j'ose m'exprimer ainsi, des Vierges racoleuses. Il suffit d'énoncer leurs noms pour dénoncer leur caractère : Notre-Dame de l'Espérance, Notre-Dame des Armées, etc. Dans quelques années d'ici, chaque corps de métier aurait sa Notre-Dame. De la sorte, tous les cadres de la société seraient placés sous l'invocation et le patronage de la Vierge-Marie, et les classes dirigeantes aussi bien que les classes dirigées seraient pieusement vouées au Sacre-Cœur. Le profit serait complet pour le pouvoir temporel de Notre-Eglise.

La nouvelle Ecole de Lille établit comprend quatre groupes de bâtiments : celui du personnel, celui des classes, celui du pensionnat et celui des ateliers. Je laisse la parole à la *Semaine catholique* qui me fournit ces détails : « Les ateliers, établis sur une surface de 4,700 mètres carrés, comprennent la fonderie, l'austère, les forges, le moulage, le tournage, etc. A gauche de la cour des élèves se trouvent les cabinets de physique et de chimie, le grand amphithéâtre, le bureau de l'ingénieur, le musée technologique, etc. »

« L'Ecole au complet aura trois cents élèves, dont pas promotion. Le nombre des candidats pour cette première année avait dépassé cent. On n'en a admis que quarante, sous réserve de rentrer, ainsi qu'il sera fait pour les années suivantes. C'est assez dire que l'on ne veut pas des élèves de cette école. C'est une école catholique, d'arts et métiers, d'ailleurs, pour la partie technique, car les écoles de Châlons, d'Angers et d'Aix mais une école d'ouïe ne sortirait que des préceptes d'usage et des chefs d'atelier chrétiennement formés. »

Quel rapport les convictions religieuses d'un contremaître ou d'un directeur d'usine peuvent-elles avoir avec la fonderie et l'austère ? C'est ce qu'on ne voit pas tout de suite. Etant donné la piété d'un mécanicien, déterminer la valeur de la machine ; voilà un problème qui n'est pas du tout banal. Il ressemble trop au classique casse-tête. Etant donné la longueur du mat de misaine et la profondeur de la cale, trouver l'âge d'un capitaine de vaisseau.

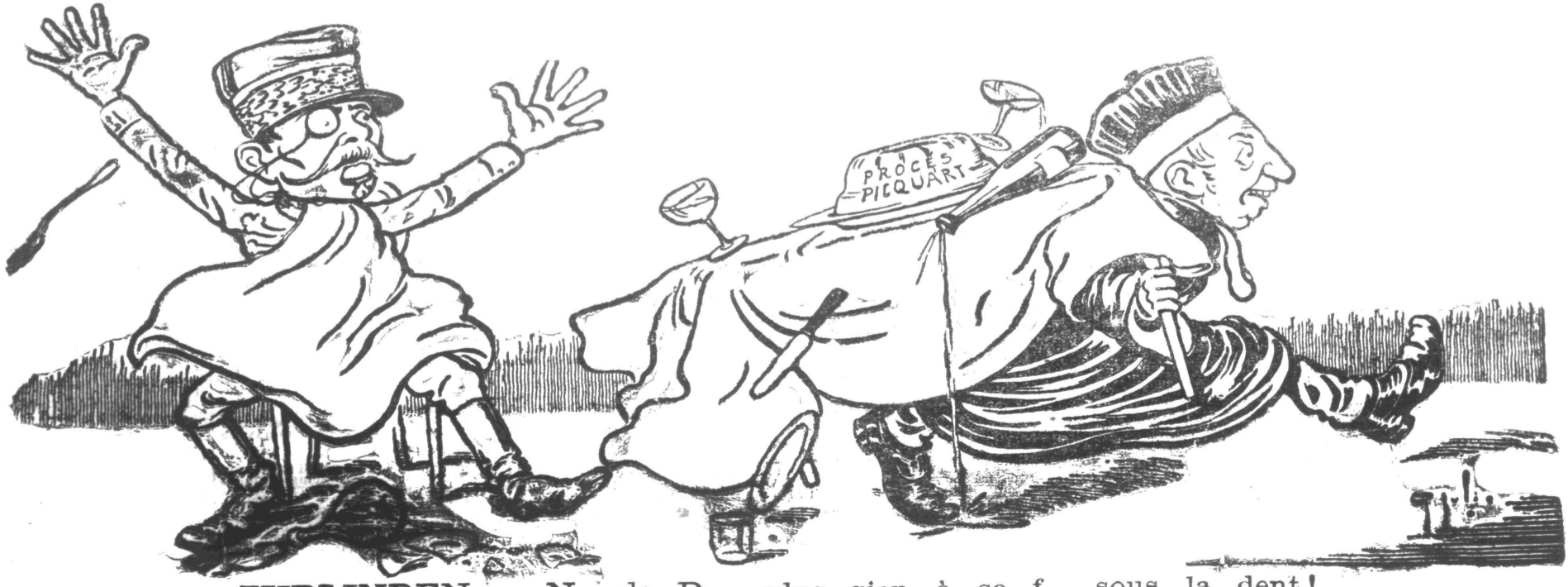
Si absurde que puisse sembler une telle proposition, les hommes noirs savent bien qu'elle rime à quelque chose. Elle signifie que les congréganistes veulent avoir partout des créateurs. L'éducation professionnelle n'est que la comme pretexte ; la but, c'est de mettre à la tête des diverses corporations des hommes « chrétiennement formés. » Traduction des cléricaux ! JEAN-JACQUES.

#### DÉROULÉDÉ ENRHUMÉ

Paris, 18 septembre. — M. Paul Déroulède, atteint d'une commotion de bronchite, a demandé un congé de huit jours au président de la Chambre.

Nous souhitions que M. Déroulède se repose le plus promptement possible. Mais nous souhitions aussi qu'il soit à l'œuvre un peu plus vite de paroles — car il n'est pas douteux que s'il est malade, c'est qu'il s'a agit un peu trop depuis quelque temps de son programme, pour soigner le rhume de o petit agité !

### LE FESTIN INTERROMPU, par Julio



ZURLINDEN. — N... de D..., plus rien à se f... sous la dent!...